

Date de convocation du Conseil Municipal :

Compte-rendu affiché le :

Président : Gilles PILLON

Secrétaire de séance :

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 23

Membres présents à la séance :

Gilles PILLON, Gilles RUME, Danièle MOREAU, Sylvaine D'HOIR, Jacques DEBORD, Sylvère HOUDEAU, Bernard PONCET, Dominique DUPASQUIER, Françoise HILBRUNNER, Elisabeth PAPIN, Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, Robert CASSARD, Annick MIDY, Sylviane MALEYSSON, Malika VERLIÈRE, Jean-Paul BOURGES, Jocelyne BENOZILLO, Jacqueline BOUMENDIL, Jean-Paul LACHAUD, Claire AUTREAU, Christian CHEVALIER, Alain MOREL, Françoise GISCLON

Membres absents représentés :

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

Le Maire ouvre la séance à .

Madame est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du est adopté à l'unanimité.

**Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code
 Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit essentiellement de baux, d'avenants et de concessions au cimetière, dont la liste est présentée ci-dessous :

I. Baux - Avenants - Conventions

Type de décision	Nom du bénéficiaire	Commentaires
Avenants aux contrats de locations		
Convention de mise à disposition de locaux	b	

II. Concessions cimetières

Type de décision	Nom du bénéficiaire	Commentaires
Renouvellement		€
Renouvellement		€
Renouvellement	N	€
Renouvellement		€
Achat		€
Achat		€
Achat		€
Achat		€.

Acte de cette communication est donné à l'unanimité.

Le Maire
Gilles PILLON